

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-neuf, le premier du mois d'octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°77

Date de Publication
- 8 OCT. 2019
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
- 8 OCT. 2019
Date de la convocation
23 septembre 2019

Présents :

Mmes FAURE-BRAC, FOURETS, GOBET, HATEMIAN, MATEO, MAZEROLLE, SAINT CLAIR, SIMONIAN, SOULAYROL.

MM. CAUNAC, CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, GENEST, JULLIEN-FIORI, LIAUTAUD, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MORTELETTE REYMOND, RIVIERE, SIEPEN.

Pouvoirs :

Mme BERTRAND à M. CHAIX
Mme BREZZO à M. SIEPEN
Mme DESBIEF à M. DENONFOUX
Mme LABI à Mme le Maire
Mme GAWLIK à M. CAUNAC
M. MALAKIAN à Mme MATEO

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

Objet : Approbation du Plan de Réception et de Traitement des Déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires (PRTD) de la Zone de Mouillage et d'Equipements légers de la Calanque de Port-Miou.

A la demande de Madame le Maire, monsieur DE CANEVA expose à ses collègues que le plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires (PRTD) est le document de référence permettant à l'ensemble des usagers du port de connaître les dispositions prises par le port en matière de collecte des déchets et résidus, les services disponibles, et leurs conditions d'utilisation.

La Directive 2000/59/CE du parlement européen impose la réalisation d'un PRTD.

Cette Directive a été transposée en droit interne par plusieurs dispositions législatives et réglementaires, toutes codifiées dans le code des ports maritimes et celui de l'environnement.

Le précédent plan couvrait la période 2017/2019. La réglementation imposant une mise à jour tous les 3 ans, il convient donc de le réviser.

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- d'approuver le PRTD de Port-Miou ci-annexé ;

- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 1^{er} octobre 2019.

Le Maire,
Danielle MILON



A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Danielle MILON", is written over the official seal.